



SITES & -CITES REMARQUABLES FRANCE

Le réseau national
des Villes et Pays d'art et d'histoire
et des Sites patrimoniaux

CATALOGUE DE FORMATIONS



L'Association
des Villes et Pays d'art et d'histoire
et des Sites patrimoniaux

Sites & Cités remarquables de France est un réseau national qui réunit plus de 320 villes et territoires, soit environ 2 000 communes, porteurs du label Ville et Pays d'art et d'histoire ou d'un Site Patrimonial Remarquable. Afin de répondre aux questionnements de ses membres et d'apporter une assistance concrète et précise aux collectivités, Sites & Cités remarquables de France partage son expertise et propose un cycle de formations.

Sites et Cités remarquables de France est organisme de formation, N° de déclaration d'activité : 72640372464. Titulaire de l'agrément pour dispenser de la formation aux élus locaux. Une prise en charge est possible par votre OPCO.

Le calendrier des prochaines formations est consultable sur notre site Internet : www.sites-cites.fr

Nous organisons également des formations sur demande et sur mesure, merci de nous contacter :
formation@sites-cites.fr
09 72 49 97 06

LES FORMATIONS DE SITES & CITÉS

REMARQUABLES DE FRANCE



POURQUOI ?

Pour accompagner nos collectivités de toutes tailles dans leur politique patrimoniale et la gestion de leurs quartiers anciens :

- en faisant le point sur l'actualité législative et financière,
- en proposant des outils
- en présentant des expériences



POUR QUI ?

Elus et techniciens de villes et territoires de toutes tailles, urbanistes, professionnels, chef de projet VPAH, architectes, chargés de planifications, agents de l'État,...



QUAND ?

- Selon notre calendrier (www.sites-cites.fr) et dans nos newsletters
- Sur demande de collectivités



LES DROITS DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE

au service du projet de développement urbain



DURÉE

En ligne : 2 sessions de 2h30
En présentiel : 1 jour



MODE

En ligne ou
En présentiel



DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription possible jusqu'à la veille de la formation, dans la limite des places disponibles



TARIFS

Voir grille tarifaire à la fin du catalogue

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Les codes de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement sont de réels outils qui contribuent à la mise en valeur des cœurs de ville. De quelle manière sont-ils organisés ? Quels sont leurs objectifs ? Cette formation permet aux élus, techniciens des collectivités et professionnels de mieux appréhender le fonctionnement des documents d'urbanisme et les outils spécifiques de protection du patrimoine (servitude d'utilité publique, règlement et fiscalité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Découvrir une première approche des outils des codes de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement dédiés aux patrimoines culturels des communes. Apprendre à différencier le régime juridique des servitudes d'urbanisme par rapport aux servitudes d'utilité publique en matière de protection des patrimoines.

INTERVENANTS



Jacky CRUCHON

Expert urbanisme et patrimoine auprès de Sites & Cités remarquables



Arnaud De LAJARTRE

Maître de conférences en droit public à l'Université d'Angers



PROGRAMME DE LA FORMATION

- ❑ INTRODUCTION / CONTEXTUALISATION :
- ❑ I - Les documents d'urbanisme (hors Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur) : des outils à géométrie variable au service des patrimoines
- ❑ II - Les outils spécifiques de protection des patrimoines : de la simple servitude d'utilité publique aux règlements (et la fiscalité associée)
- ❑ CONCLUSION / DÉBAT



PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

Techniciens, élus, urbanistes, chargés de planification ou d'aménagement, architectes, médiateurs du patrimoine... de villes et territoires de toutes tailles. Pas de pré-requis

15 PERSONNES MAXIMUM



MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Ce module de formation propose une présentation détaillée sur un support pédagogique illustré par des exemples concrets faisant écho à vos pratiques.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluation portant sur les objectifs pédagogiques, l'intervention du formateur, les méthodes et les moyens de la formation.



ACCÈS ET CONTACT

Formulaire d'inscription en ligne : lien sur notre site internet

Ou en envoyant un message à formation@sites-cites.fr

Nous sommes disponibles au 09 72 49 97 06 pour vous accompagner.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nos formations sont ouvertes à tous. En cas de besoin spécifique, notamment lié à une situation de handicap, merci de prendre contact avec notre équipe.

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE AUJOURD'HUI

Création, modification, révision, extension



DURÉE

En ligne : 2 sessions de 2h30
En présentiel : 1 jour



MODE

En ligne ou
En présentiel



DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription possible jusqu'à la veille
de la formation, dans la limite des
places disponibles



TARIFS

Voir grille tarifaire à
la fin du catalogue

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Afin de répondre aux questionnements de ses membres et d'apporter une assistance concrète et précise aux collectivités, Sites & Cités remarquables de France propose une formation sur le Site Patrimonial Remarquable au regard de la loi Liberté Création Architecture et Patrimoine (loi du 7 juillet 2016 et décret du 29 mars 2017). Nous proposerons aux collectivités volontaires de présenter les difficultés rencontrées face à sa mise en œuvre au cours de cette journée.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Présenter les principaux apports de la loi LCAP (SPR, abords, autorisations de travaux, etc...) et répondre aux questions concrètes des collectivités.

INTERVENANTS



Jacky CRUCHON

Expert urbanisme et patrimoine auprès de Sites & Cités remarquables



Pascal PLANCHET

Professeur de droit public à l'Université Lumière Lyon II



PROGRAMME DE LA FORMATION

- Les origines et objectifs des SPR
- Les institutions
- La mise en place d'un SPR (choix du périmètre, classement), maîtrise d'ouvrage, financements associés, évolution des périmètres, relations entre communes et intercommunalité
- Le choix du document de gestion : PSMV et/ou PVAP et leur approbation, relations avec le PLU
- Le contenu des documents, les prescriptions et leurs limites, les Opérations d'aménagement et de programmation (OAP), les légendes...
- La fiscalité
- Les abords des MH
- Autorisations de travaux, rôle de l'ABF, recours
- Intérêt de l'étude environnementale / énergétique dans les documents d'urbanisme
- Partage d'expériences



PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

Techniciens, élus, urbanistes, chargés de planification ou d'aménagement, architectes... de villes et territoires de toutes tailles. Pas de prérequis

15 PERSONNES MAXIMUM



MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Ce module de formation propose une présentation détaillée sur un support pédagogique illustré par des exemples concrets faisant écho à vos pratiques.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluation portant sur les objectifs pédagogiques, l'intervention du formateur, les méthodes et les moyens de la formation.



ACCÈS ET CONTACT

Formulaire d'inscription en ligne : lien sur notre site internet

Ou en envoyant un message à formation@sites-cites.fr

Nous sommes disponibles au 09 72 49 97 06 pour vous accompagner.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nos formations sont ouvertes à tous. En cas de besoin spécifique, notamment lié à une situation de handicap, merci de prendre contact avec notre équipe.

CENTRES ANCIENS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



DURÉE

En ligne : 2 sessions de 2h30
En présentiel : 1 jour



MODE

En ligne ou
En présentiel



DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription possible jusqu'à la veille de la formation, dans la limite des places disponibles



TARIFS

Voir grille tarifaire à la fin du catalogue

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Afin de répondre aux questionnements de ses membres et d'apporter une assistance concrète et précise aux collectivités, Sites & Cités remarquables de France propose une formation sur les centres anciens et leur développement durable analysé au regard de la thématique de la réhabilitation responsable de son patrimoine bâti.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Présenter et comprendre les dispositifs, leviers et enjeux de la réhabilitation du bâti ancien dans les centres anciens

Proposer une approche globale de la réhabilitation d'un immeuble en centre ancien aux regards des enjeux de la transition énergétique

INTERVENANTS



Jacky CRUCHON

Expert urbanisme et patrimoine auprès de Sites & Cités remarquables



Elodie HÉBERLÉ

Responsable d'études « énergie et environnement », responsable technique du CREBA, CEREMA Est



PROGRAMME DE LA FORMATION

□ PREMIÈRE PARTIE

Rappel du contexte et présentation des outils d'aide à la compréhension du bâti ancien

□ DEUXIÈME PARTIE :

Les leviers pour concevoir et mener une réhabilitation qualitative du bâti en centre ancien



PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

Techniciens, élus, urbanistes, chargés de planification ou d'aménagement, architectes... de villes et territoires de toutes tailles. Pas de pré-requis

15 PERSONNES MAXIMUM



MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Ce module de formation propose une présentation détaillée sur un support pédagogique illustré par des exemples concrets faisant écho à vos pratiques.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluation portant sur les objectifs pédagogiques, l'intervention du formateur, les méthodes et les moyens de la formation.



ACCÈS ET CONTACT

Formulaire d'inscription en ligne : lien sur notre site internet

Ou en envoyant un message à formation@sites-cites.fr

Nous sommes disponibles au 09 72 49 97 06 pour vous accompagner.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nos formations sont ouvertes à tous. En cas de besoin spécifique, notamment lié à une situation de handicap, merci de prendre contact avec notre équipe.

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ



DURÉE

En ligne : 2 sessions de 2h30
En présentiel : 1 jour



MODE

En ligne ou
En présentiel



DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription possible jusqu'à la veille
de la formation, dans la limite des
places disponibles



TARIFS

Voir grille tarifaire à
la fin du catalogue

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Afin de répondre aux questionnements de ses membres et d'apporter une assistance concrète et précise aux collectivités, Sites & Cités remarquables de France propose une formation sur la gestion des enseignes et publicités, notamment en Site Patrimonial Remarquable.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Se familiariser avec la réglementation en vigueur en matière de publicité et d'enseignes et ses enjeux en Site Patrimonial Remarquable.

INTERVENANT



Philippe ZAVOLI

Maître de Conférences en droit public, Institut Fédératif de recherche sur les transitions juridiques, Université de Pau et des Pays de l'Adour, spécialiste du droit de la publicité



PROGRAMME DE LA FORMATION

- ❑ Le règlement local de publicité (RLP) : contexte législatif et enjeux
- ❑ L'élaboration d'un RLP
- ❑ Le traitement des enseignes en centre-ville et Site Patrimonial Remarquable
- ❑ Exemples de bonnes pratiques
- ❑ Zoom sur les contentieux
- ❑ Échanges et réponses aux problématiques rencontrées sur les territoires



PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

Techniciens, élus, urbanistes, chargés de planification ou d'aménagement, architectes... de villes et territoires de toutes tailles. Pas de pré-requis

15 PERSONNES MAXIMUM



MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Ce module de formation propose une présentation détaillée sur un support pédagogique illustré par des exemples concrets faisant écho à vos pratiques.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluation portant sur les objectifs pédagogiques, l'intervention du formateur, les méthodes et les moyens de la formation.



ACCÈS ET CONTACT

Formulaire d'inscription en ligne : lien sur notre site internet

Ou en envoyant un message à formation@sites-cites.fr

Nous sommes disponibles au 09 72 49 97 06 pour vous accompagner.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nos formations sont ouvertes à tous. En cas de besoin spécifique, notamment lié à une situation de handicap, merci de prendre contact avec notre équipe.

MAÎTRISER LES OPÉRATIONS DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE

dans les secteurs urbains dégradés



DURÉE

2 jours



MODE

En présentiel



DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription possible jusqu'à la veille de la formation, dans la limite des places disponibles



TARIFS

Voir grille tarifaire à la fin du catalogue

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Afin de répondre aux questionnements de ses membres et d'apporter une assistance concrète et précise aux collectivités, Sites & Cités remarquables de France propose une formation sur la maîtrise des opérations de restauration immobilière dans les secteurs urbains dégradés.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Comprendre par une alternance d'exposés et de rappels de procédures le processus de la restauration immobilière ; partager des exemples d'opérations engagées par les participants (difficultés, échecs, réussites, questions...).

INTERVENANTS



Nancy BOUCHÉ

Experte-consultante dans les domaines de l'Habitat indigne et du patrimoine urbain, présidente honoraire du Pôle national de lutte contre l'habitat indigne



Jacky CRUCHON

Expert urbanisme et patrimoine auprès de Sites & Cités remarquables



PROGRAMME DE LA FORMATION

- Rappel du champ de la restauration immobilière
- Rappel des procédures de création d'une ORI
- Les spécificités des ORI dans les immeubles en copropriété
- Le régime des travaux et des droits des occupants
- Les aides de l'Anah
- Le régime fiscal des travaux en ORI
- Combinaison de la restauration immobilière avec les polices de l'insalubrité et de l'insécurité
- Les processus opérationnels et l'expérience de villes
- Le financement par l'Anah du déficit foncier de l'acquisition des immeubles par la collectivité : les RHI et THIRORI



PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

Techniciens, élus, urbanistes, chargés de planification ou d'aménagement, architectes... de villes et territoires de toutes tailles. Pas de pré-requis

15 PERSONNES MAXIMUM



MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Ce module de formation propose une présentation détaillée sur un support pédagogique illustré par des exemples concrets faisant écho à vos pratiques.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluation portant sur les objectifs pédagogiques, l'intervention du formateur, les méthodes et les moyens de la formation.



ACCÈS ET CONTACT

Formulaire d'inscription en ligne : lien sur notre site internet

Ou en envoyant un message à formation@sites-cites.fr

Nous sommes disponibles au 09 72 49 97 06 pour vous accompagner.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nos formations sont ouvertes à tous. En cas de besoin spécifique, notamment lié à une situation de handicap, merci de prendre contact avec notre équipe.

TRAITEMENT DE L'HABITAT INDIGNE DANS LES QUARTIERS HISTORIQUES



DURÉE

2 jours



MODE

En présentiel



DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription possible jusqu'à la veille de la formation, dans la limite des places disponibles



TARIFS

Voir grille tarifaire à la fin du catalogue

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Afin de répondre aux questionnements de ses membres et d'apporter une assistance concrète et précise aux collectivités, Sites & Cités remarquables de France propose une formation sur le traitement de l'habitat indigne dans les quartiers et centres historiques.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Information et formation sur la lutte contre l'habitat indigne : les procédures, la gouvernance, le financement, les processus opérationnels de l'Anah, l'expropriation, etc.

INTERVENANTS



Nancy BOUCHÉ

Experte-consultante dans les domaines de l'Habitat indigne et du patrimoine urbain, présidente honoraire du Pôle national de lutte contre l'habitat indigne



PROGRAMME DE LA FORMATION

- ❑ Notions sur le repérage de l'habitat indigne
- ❑ Principaux outils et méthodes de traitement
- ❑ Rappel des procédures utilisables
- ❑ Les polices de sécurité publique applicables à l'habitat
- ❑ Les conséquences de droit des arrêtés de péril et d'insalubrité
- ❑ Exemples de conduite de travaux d'office (aspects techniques, juridiques, et sociaux)
- ❑ Le recouvrement des créances publiques
- ❑ Aspects opérationnels
- ❑ Les actions foncières liées au traitement de l'habitat insalubre ou dangereux
- ❑ Les financements de l'Anah à l'opérationnel : RHI et THIRORI
- ❑ Les novations de la loi ELAN après la loi ALUR



PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

Techniciens, élus, urbanistes, chargés de planification ou d'aménagement, architectes... de villes et territoires de toutes tailles. Pas de pré-requis

15 PERSONNES MAXIMUM



MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Ce module de formation propose une présentation détaillée sur un support pédagogique illustré par des exemples concrets faisant écho à vos pratiques.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluation portant sur les objectifs pédagogiques, l'intervention du formateur, les méthodes et les moyens de la formation.



ACCÈS ET CONTACT

Formulaire d'inscription en ligne : lien sur notre site internet

Ou en envoyant un message à formation@sites-cites.fr

Nous sommes disponibles au 09 72 49 97 06 pour vous accompagner.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nos formations sont ouvertes à tous. En cas de besoin spécifique, notamment lié à une situation de handicap, merci de prendre contact avec notre équipe.

LA TRANSITION NUMÉRIQUE DU PATRIMOINE



DURÉE

2 jours



MODE

En ligne



DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription possible jusqu'à la veille de la formation, dans la limite des places disponibles



TARIFS

Voir grille tarifaire à la fin du catalogue

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Cette formation professionnelle vise à offrir une compréhension globale des enjeux et des opportunités liés à la transition numérique dans le domaine du patrimoine. À l'ère de la transformation digitale, la gestion et la valorisation des patrimoines matériels (Bâties, Paysages...) et des patrimoines culturels immatériels nécessitent l'adoption de nouvelles approches stratégiques, méthodologiques et technologiques.

La formation se destine aux élus en charge de l'attractivité, du tourisme, de la culture et/ou du patrimoine, chefs de projet VPAH (Villes et Pays d'Art et d'Histoire), ainsi qu'aux techniciens des collectivités territoriales et agents de l'État, impliqués dans la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Comprendre les enjeux de la transition numérique dans la gestion et la valorisation des patrimoines :

- Acquérir une vision globale des enjeux stratégiques, des technologies, des outils et des usages du numérique au service des patrimoines
- Comprendre la notion de feuille de route d'un projet numérique patrimonial
- Appréhender le potentiel et les impacts du numérique patrimonial sur l'engagement résidentiel et sur l'attractivité touristique et culturelle

INTERVENANTS



Éric PACHECO
Président d'HériTech



Florence GUIONNEAU-JOIE
Experte en projets patrimoniaux numériques



Serge PARIENTI
Directeur de la stratégie d'HériTech



PROGRAMME DE LA FORMATION

- ☐ L'économie de projet
- ☐ L'expérience numérique patrimoniale
- ☐ La diffusion des productions / dispositifs / expériences digitales patrimoniales au service du marketing
- ☐ L'impact du numérique patrimonial sur l'attractivité
- ☐ La mise en tourisme par le numérique



PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

Techniciens, élus, urbanistes, chargés de planification ou d'aménagement, architectes... de villes et territoires de toutes tailles. Pas de pré-requis

15 PERSONNES MAXIMUM



MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Ce module de formation propose une présentation détaillée sur un support pédagogique illustré par des exemples concrets faisant écho à vos pratiques.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluation portant sur les objectifs pédagogiques, l'intervention du formateur, les méthodes et les moyens de la formation.



ACCÈS ET CONTACT

Formulaire d'inscription en ligne : lien sur notre site internet

Ou en envoyant un message à formation@sites-cites.fr

Nous sommes disponibles au 09 72 49 97 06 pour vous accompagner.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nos formations sont ouvertes à tous. En cas de besoin spécifique, notamment lié à une situation de handicap, merci de prendre contact avec notre équipe.

FISCALITÉ & PATRIMOINE



DURÉE

2 jours



MODE

En présentiel



DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription possible jusqu'à la veille de la formation, dans la limite des places disponibles



TARIFS

Voir grille tarifaire à la fin du catalogue

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Établir un panorama de la boîte à outils fiscaux et financiers associés aux politiques locales de mise en valeur du patrimoine bâti privé et public.

Formation principalement centrée sur la production de logements anciens restaurés, à destination des techniciens des collectivités, des élus des villes petites et moyennes, des acteurs de la restauration du patrimoine.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Donner une vue d'ensemble des dispositifs fiscaux existants, relatifs au patrimoine bâti. Dans quel type de situation un dispositif est plus utile qu'un autre, est-il cumulable avec d'autres aides... ?

Être capable, à l'issue de la formation, de présenter ces outils aux élus référents. Mieux connaître ces dispositifs (fonctionnement, procédures, contraintes...) pour renforcer les compétences de sa collectivité et informer, orienter, accompagner de manière opérationnelle les porteurs de projets.

INTERVENANTS



Jacky CRUCHON

Expert urbanisme et patrimoine



Jean-Michel PITOUN

Marchand de biens spécialisé opérations Malraux, déficits fonciers, administrateur d'immeuble



PROGRAMME DE LA FORMATION

- ☐ Le vocabulaire des leviers fiscaux
- ☐ Les leviers fiscaux de droit commun
- ☐ Les taux de TVA et la restauration
- ☐ Les revenus fonciers
- ☐ Les effets sur le revenu global en cas de déficit
- ☐ Les outils sortant du droit commun
- ☐ La fiscalité « MALRAUX », la fiscalité « Denormandie », la fiscalité des monuments historiques, la fiscalité et les subventions via la Fondation du patrimoine
- ☐ Des leviers financiers pour les collectivités
- ☐ La lutte contre l'habitat indigne :
 - Les acquisitions d'immeubles sous arrêtés de police
 - Les travaux d'office et les aides de l'Anah



PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

Techniciens, élus, urbanistes, chargés de planification ou d'aménagement, architectes... de villes et territoires de toutes tailles. Pas de pré-requis

15 PERSONNES MAXIMUM



MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Ce module de formation propose une présentation détaillée sur un support pédagogique illustré par des exemples concrets faisant écho à vos pratiques.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluation portant sur les objectifs pédagogiques, l'intervention du formateur, les méthodes et les moyens de la formation.



ACCÈS ET CONTACT

Formulaire d'inscription en ligne : lien sur notre site internet

Ou en envoyant un message à formation@sites-cites.fr

Nous sommes disponibles au 09 72 49 97 06 pour vous accompagner.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nos formations sont ouvertes à tous. En cas de besoin spécifique, notamment lié à une situation de handicap, merci de prendre contact avec notre équipe.



LES TARIFS

FORMATIONS	EN LIGNE 2 x 2h30	PRÉSENTIEL 1 jour	PRÉSENTIEL 2 jours
Pour les villes adhérentes de moins de 7 500 habitants / Petites villes de demain / Villages d'avenir / ministère de la Culture	100 €	150 €	250 €
Pour les villes adhérentes de plus de 7 500 habitants / Action Cœur de Ville	200 €	300 €	450 €
Pour les non-adhérents	350 €	500 €	650 €

* Prix TTC

Effectifs lors des formations : **15 personnes maximum**

Fiches et calendrier des formations à retrouver sur www.sites-cites.fr

Nos formations peuvent être organisées en intra et personnalisées à la demande.

Pour toute demande particulière, veuillez nous contacter :

formation@sites-cites.fr ou au 09 72 49 97 06

[illegible]

[illegible]

[illegible]

SITES & -CITÉS REMARQUABLES / FRANCE

Le réseau national
des Villes et Pays d'art et d'histoire
et des Sites patrimoniaux

PRÉSIDENT

Didier HERBILLON, maire de SEDAN

DIRECTRICE

Florence SIROT

f.sirotsites-cites.fr

CONTACT

formation@sites-cites.fr

Date de publication : septembre 2025



Sites et Cités remarquables de France

Musée d'Aquitaine

20, cours Pasteur

33000 Bordeaux - France

Tél. +33 [0]9 72 49 97 06

reseau@sites-cites.fr

www.sites-cites.fr



Agrément pour dispenser
de la formation aux élus
locaux.

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre
de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION